APERÇU DES CONCLUSIONS DU RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU GPE 2018

Pour information

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés lors de sa réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Comité.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le présent document a pour objet de présenter au Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) un aperçu des conclusions du Rapport sur les résultats 2018 du GPE. Le plan GPE 2020 et sa stratégie de suivi et d'évaluation (2016) stipulent que le Secrétariat du GPE doit préparer et présenter chaque année au Conseil et à l'ensemble du partenariat un Rapport sur les résultats du GPE. Ce rapport présente les réalisations du Partenariat et indique les aspects à améliorer par rapport aux objectifs d'étape de son Cadre de résultats. Le résumé analytique du rapport est joint à l'annexe A.

Résumé des principales délibérations du Comité des stratégies et de l'impact

- Le Rapport sur les résultats est un bon outil pour veiller à ce que tous les membres du partenariat assument leurs responsabilités au sujet de la réalisation du programme GPE 2020.
- Il conviendrait de porter une plus grande attention à la manière dont le rapport peut servir à rallier les parties prenantes aux fins de sensibilisation et de responsabilisation.
- Il serait utile de faire une distinction entre les résultats qui sont directement attribuables au travail du GPE et ceux à la réalisation desquels il a simplement contribué.
- Le GPE devrait se fixer des normes élevées en ce qui a trait aux indicateurs liés au Partenariat, étant donné que les activités mesurées par ces indicateurs relèvent directement du Partenariat.
- Il convient de procéder à une analyse plus approfondie de l'alignement et des examens sectoriels conjoints pour mieux saisir ces enjeux et définir les moyens d'y faire face.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 Les rapports annuels sur les résultats du GPE ont pour objet de suivre et d'analyser les progrès réalisés par le Partenariat au regard de sa théorie du changement en utilisant à cette fin les 37 indicateurs du Cadre de résultats du plan GPE 2020. Le Rapport sur les résultats 2018 porte sur la période 2016-2017. À mi-parcours de la réalisation de sa stratégie 2016-2020, le GPE a atteint 22 des 28 jalons fixés pour 2017[1], traduisant ainsi les progrès globaux enregistrés dans la poursuite de ses buts stratégiques (voir l'annexe A). Les domaines où il a remporté le plus de succès sont ceux de la scolarisation au niveau préscolaire — notamment chez les filles —, du renforcement de la qualité des plans sectoriels de l'éducation et de la composition des groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE). Ces résultats sont encourageants. Les plans sectoriels constituent des schémas directeurs extrêmement importants pour le choix des investissements dans le secteur de l'éducation. Ils sont aussi le premier maillon de l'exécution et du suivi efficaces des politiques et programmes d'éducation. Les GLPE, quant à eux, jouent un rôle crucial dans la promotion de la responsabilité mutuelle.

2.2 Le Rapport présente aussi les domaines où des améliorations devront être apportées pour que le Partenariat atteigne les objectifs du plan GPE 2020. Les jalons fixés n'ont été que partiellement atteints en ce qui a trait à l'indice de parité entre les taux d'achèvement des études des garçons et des filles et à l'indice de parité entre les sexes relatif au taux de non-scolarisation. Les jalons n'ont pas été atteints dans plusieurs domaines : les ratios élèves-enseignant formé dans les PDP ; la proportion de PDP communiquant des données à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) ; la proportion des revues sectorielles conjointes respectant les normes de qualité ; la proportion de financements du GPE dont l'avancement est en bonne voie ; la proportion des financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux ; enfin, le recours à des mécanismes de cofinancement ou de mise en commun des financements à l'échelon sectoriel.

2.3 Lorsqu'on examine les résultats, il importe de noter que la majorité des indicateurs de réalisation des objectifs stratégiques du GPE (sept des dix indicateurs pour lesquels des jalons avaient été fixés pour 2017) ne reflètent toujours pas le travail collectif exécuté par les partenaires dans le cadre de la stratégie GPE 2020. Dans le présent rapport, les objectifs stratégiques sont examinés à partir des indicateurs de 2015 (année la plus récente pour laquelle l'ISU possède des données), reflétant ainsi le statu quo et les résultats de processus de longue haleine entamés avant le lancement du plan GPE 2020. Ces données sont néanmoins utiles pour suivre l'évolution de la

[1] Un des indicateurs (n° 17) est exclu de ce nombre puisqu'il était « sans objet » pour 2017.

situation et mesurer les progrès accomplis. Elles permettent de dresser un diagnostic et d'ajuster les opérations en conséquence. En revanche, les résultats obtenus dans le domaine de la réalisation des objectifs au niveau national et mondial reflètent les efforts, qui devraient s'avérer payants à l'avenir, actuellement déployés par les partenaires.

3. POINTS SUR LESQUELS L'AVIS DU CONSEIL EST SOLLICITÉ

3.1 Le Conseil est invité à examiner le Rapport sur les résultats du GPE et à se pencher sur ses conclusions dans le cadre de son examen de la réponse de la Direction aux constatations du Rapport sur les résultats (BOD/2018/06 DOC 04)

4. PROCHAINES ÉTAPES

4.1 Le Rapport sur les résultats 2018 du GPE sera publié avant la fin juin 2018.

4.2 Les activités ultérieures de diffusion des conclusions du Rapport seront déterminées en concertation avec le Comité des stratégies et de l'impact (SIC) et d'autres membres du Partenariat avant la fin juillet 2018.

4.3 Le format et l'optique du Rapport sur les résultats 2019 seront examinés avec le Comité des stratégies et de l'impact en octobre 2018, l'avant-projet du rapport sera présenté à ce même comité en avril 2019 et le rapport final sera soumis au Conseil en juin 2019.

5. VEUILLEZ CONTACTER Nidhi Khattri nkhattri@globalpartnership.org pour de plus amples informations.

6. ANNEXES / RÉFÉRENCE(S) ET GLOSSAIRE

6.1 Annexe A : Résumé analytique du Rapport sur les résultats 2018.

ANNEXE A : RESUME ANALYTIQUE DU RAPPORT SUR LES RESULTATS 2018

Le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), composé de multiples parties prenantes et d'une plateforme de financement, s'est donné pour mission d'améliorer l'éducation dans les pays les plus pauvres du monde. Il s'emploie à cette fin à promouvoir la collaboration des pays en développement, des pays donateurs, de la société civile, des fondations, du secteur privé et de la jeunesse (représentée par les organisations de la société civile) afin de promouvoir une éducation de qualité pour tous.

Le GPE est à mi-parcours dans la mise en œuvre de sa stratégie 2016-2020 qui définit une série de mesures ambitieuses pour la réalisation des trois buts stratégiques suivants:

- But stratégique 1: Des résultats d'apprentissage meilleurs et plus équitables grâce à un enseignement et un apprentissage de qualité
- But stratégique 2: Renforcement de l'équité, de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion pour tous dans un cycle complet d'enseignement de qualité, en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus marginalisés, notamment en raison de leur sexe, de leur handicap, de leur appartenance ethnique ou parce qu'ils se trouvent dans une situation de conflit ou de fragilité
- But stratégique 3: Des systèmes éducatifs efficaces et efficients offrant des services d'éducation équitables et de qualité pour tous

Les recherches courantes les plus sérieuses sur l'état de l'éducation dans les pays les plus pauvres du monde confirment la pertinence et l'urgence des objectifs du GPE. Ces pays sont confrontés au double défi d'un apprentissage insuffisant et d'un financement de l'éducation déficient. Ni l'un ni l'autre de ces problèmes ne pourra être réglé sans un engagement ferme en faveur d'une action collective. Les objectifs du GPE reflètent l'objectif de développement durable (ODD) no 4 qui consiste à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». La théorie du changement du GPE décrit les principaux leviers qui permettront de promouvoir les changements systémiques requis, notamment en matière de financement et de responsabilisation, pour favoriser l'apprentissage.

Dans le cadre de sa théorie du changement, le GPE a formulé trois objectifs nationaux et deux objectifs mondiaux reflétant les efforts déployés par le Partenariat pour contribuer à la réalisation des trois buts stratégiques précités.

Le Rapport sur les résultats 2018 du GPE s'articule autour de ces trois buts et cinq objectifs. Il propose un aperçu des progrès réalisés au regard des jalons fixés en 2017 pour 29 des 37 indicateurs du cadre de résultats du GPE. Il présente aussi les domaines où des améliorations devront être apportées pour permettre au Partenariat d'atteindre les objectifs du plan GPE 2020.

À mi-parcours dans la réalisation de sa stratégie 2016-2020, le GPE a atteint 22 des 28 jalons fixés pour 2017[2], traduisant ainsi les progrès globaux enregistrés dans la poursuite de ses buts stratégiques. Les domaines où il a remporté le plus de succès sont ceux de la scolarisation au niveau préscolaire, notamment chez les filles, du renforcement de la qualité des plans sectoriels de l'éducation et de la composition des groupes locaux des partenaires de l'éducation.

Certains domaines exigent par ailleurs clairement d'être améliorés. Les jalons fixés n'ont été que partiellement atteints en ce qui a trait 1) à l'indice de parité entre les taux d'achèvement des études des garçons et des filles (atteint au primaire, mais pas au premier cycle du secondaire), et 2) l'indice de parité entre les sexes relatif au taux de non-scolarisation (atteint pour le premier cycle du secondaire, mais pas pour le primaire). Les jalons n'ont pas été atteints dans six domaines : 1) proportion de pays en développement partenaires (PDP) affichant des ratios élèves/enseignant formé inférieurs à 40 ; 2) proportion de PDP communiquant des données à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) ; 3) proportion des revues sectorielles conjointes respectant les normes de qualité ; 4) proportion des financements du GPE pour la mise en œuvre de programmes dont l'état d'avancement est jugé en bonne voie ; 5) proportion des financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux ; 6) proportion des financements du GPE cofinancés ou ayant recours à des mécanismes de cofinancement ou de mise en commun des financements à l'échelon sectoriel.

Lorsqu'on examine les résultats, il importe de noter qu'une majorité des indicateurs de réalisation des objectifs stratégiques du GPE (sept des dix indicateurs pour lesquels des jalons avaient été fixés pour 2017) ne reflètent toujours pas le travail collectif exécuté par les partenaires dans le cadre de la stratégie GPE 2020. Dans le présent rapport, les objectifs stratégiques sont examinés à partir des indicateurs de 2015 (année la plus récente pour laquelle l'ISU possède des données), reflétant ainsi le statu quo et les résultats de processus de longue haleine entamés avant le lancement du plan GPE 2020. Ces données sont néanmoins utiles pour suivre l'évolution de la situation et mesurer les progrès accomplis. Elles permettent de dresser un diagnostic et d'ajuster les opérations en conséquence.

En revanche, les résultats obtenus dans le domaine des objectifs de niveau national et de niveau mondial reflètent les efforts, qui devraient s'avérer payants à long terme, actuellement déployés dans le cadre de plan GPE 2020.

Résultats d'apprentissage meilleurs et plus équitables (but stratégique 1)

En raison du temps nécessaire pour améliorer la qualité de l'apprentissage, le cadre de résultats n'a pas fixé de jalons à ce propos pour 2017, mais il existe néanmoins des jalons pour 2018 et des cibles pour 2020. Les informations existantes sur l'administration des évaluations des indicateurs d'acquis scolaires aux niveaux international, régional et national entre 2011 et 2019 montrent que neuf pays auront participé deux fois aux mêmes évaluations entre 2011 et 2017, et que 26 pays auront fait de même entre 2011 et 2019. Cela permettra

[2] Un des indicateurs (n° 17) est exclu de ce nombre puisqu'il était « sans objet » pour 2017.

au GPE d'évaluer la proportion des PDP enregistrant une amélioration des acquis scolaires par rapport aux jalons de 2018 et aux cibles de 2020. (Les données des 20 pays de référence ne seront plus utilisées puisque l'indicateur n'est pas cumulé par rapport à la référence.) De même, s'agissant des résultats concernant le développement de la petite enfance, les données des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) réalisées dans six pays devraient être disponibles en 2018 et sept pays devraient s'ajouter au groupe d'ici 2020, ce qui fournira des informations sur les progrès réalisés chez les enfants de moins de 5 ans.

Comme le mentionnait le Rapport sur les résultats 2015/2016, les données concernant les deux indicateurs précités sont très limitées, ce qui complique l'évaluation des résultats. Le GPE s'emploie donc à appuyer l'élaboration et le renforcement des systèmes d'évaluation de l'apprentissage des PDP par le biais de financements pour la mise en œuvre de programmes du secteur de l'éducation (ESPIG) dans une majorité de pays dont les systèmes d'évaluation de l'apprentissage sont défaillants ou dans ceux qui s'emploient à élaborer de tels systèmes. Le GPE fera aussi appel au nouveau mécanisme d'échange de connaissances et d'innovation (KIX) pour tirer parti des résultats de l'initiative Évaluation au service des apprentissages (A4L), en collaboration avec l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage et deux réseaux régionaux en Afrique et en Asie. Ce domaine d'intervention nécessitera un engagement à long terme.

De même, s'agissant des indicateurs du développement de la petite enfance, le GPE s'emploie avec les PDP à renforcer leurs systèmes statistiques et à améliorer ces indicateurs.

Renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion pour tous (but stratégique 2)

Les PDP du GPE ont fait état de nets progrès en matière d'inclusion et d'équité, et la situation continue d'évoluer dans un sens positif, quoique lentement. Cependant, les PDP n'ont pas réussi à atteindre les jalons fixés pour 2017[3] concernant les taux d'enfants non scolarisés et la parité des sexes. Par ailleurs, ces indicateurs ont fait apparaître de très larges variations au sein des pays examinés. Les données d'ensemble soulignent l'importance de mieux saisir les enjeux liés à l'équité et à l'accès, et d'adapter le recours aux instruments du GPE pour tenir compte des besoins particuliers de chaque pays. Elles mettent en outre en lumière l'importance de collaborer plus étroitement pour accélérer les progrès.

Le nombre d'enfants bénéficiant d'une aide a surpassé le jalon de 17,3 millions fixé pour 2017, atteignant 18,5 millions. Le taux brut de scolarisation au niveau préscolaire et la proportion d'enfants achevant le primaire et le premier cycle du secondaire ont dépassé les jalons généraux fixés pour 2017, et la situation continue de s'améliorer.

Les taux d'enfants non scolarisés dans le primaire et dans le premier cycle du secondaire restent dans les limites de tolérance des jalons respectifs, trahissant une stagnation de la situation, en particulier dans les pays

[3] Les jalons sont fixés pour 61 PDP, dont 28 sont des pays fragiles ou touchés par un conflit.

fragiles ou touchés par un conflit. On peut aussi s'inquiéter du fait que le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire et qui ne le sont pas a augmenté de 2014 à 2015. Compte tenu de la croissance de la population en âge d'être scolarisée dans le primaire, ces données devraient motiver un appel à l'action pour lever les obstacles qui empêchent les enfants de fréquenter l'école. L'objectif de l'éducation primaire pour tous ne pourra être atteint si ce problème n'est pas réglé.

Les PDP du GPE ont atteint en partie les jalons de 2017 concernant l'égalité des sexes : 66 % des PDP ont atteint la parité entre les sexes ou s'en sont approchés en ce qui concerne l'achèvement du cycle primaire, alors que le jalon était fixé à 65 %4. Cependant, le taux des filles en âge d'être scolarisées dans le primaire et qui ne le sont pas continue d'être plus élevé que celui des garçons. S'agissant de l'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire, seuls 51 % des PDP ont atteint la parité des sexes ou s'en sont approchés, alors que le jalon était fixé à 56 %. En revanche, les taux d'enfants en âge d'être scolarisés dans le premier cycle du secondaire et qui ne le sont pas étaient semblables pour les garçons et les filles, et atteignaient le jalon fixé pour 2017. Dans une majorité des pays du GPE qui ont raté la cible, la disparité était au détriment des filles.

Sur une note plus positive, 42 % des PDP ont amélioré leur indice d'équité — grâce à une réduction des disparités dues à la localisation (urbaine ou rurale), à la richesse ou au sexe —, dépassant ainsi le jalon de 36 % fixé pour 2017.

Le GPE a recours à divers instruments pour promouvoir la parité des sexes et l'équité, y compris des conseils sur l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation (PSE) tenant compte des disparités entre les sexes, et des processus d'examen de la qualité des PSE qui permettent d'évaluer les aspects des plans ayant trait à la parité des sexes. Il utilise aussi d'autres instruments comme les ESPIG qui comportent des volets ayant trait à l'égalité des sexes et compte aussi faire appel à cette fin au nouveau mécanisme KIX, qui sera lancé en 2019.

Systèmes éducatifs efficaces et efficients (but stratégique 3)

Le but stratégique 3 du programme GPE 2020 vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des systèmes éducatifs des PDP. Il s'agit d'un résultat clé de la théorie du changement appliquée par le GPE qui contribuera à la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le Cadre de résultats du GPE a établi pour 2017 les jalons de trois indicateurs : dépenses publiques consacrées à l'éducation, rapport élèves/enseignant formé et communication à l'ISU des données des indicateurs du secteur de l'éducation.

Il est essentiel de garantir des financements adéquats pour permettre aux systèmes éducatifs de répondre aux enjeux d'inclusion, d'équité et d'apprentissage auxquels ils sont confrontés. Les PDP du GPE ont affiché de bons résultats en matière de financement national — un des aspects abordés dans la théorie du

[4] L'égalité des sexes est mesurée par l'indice de parité entre les sexes (indicateur 5) dont il est question au chapitre 1.

changement du Partenariat. Les données indiquent que 79 % (33) des 42 PDP pour lesquels des données sont disponibles consacrent au moins 20 % du total de leurs dépenses publiques au secteur de l'éducation ou ont augmenté la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation entre 2015 et 2016[5]. Cependant, une proportion plus petite (63 %, soit 12 sur 19) des pays fragiles ou touchés par un conflit ont satisfait cette norme, et deux d'entre eux qui respectaient la norme en 2015 ne le faisaient plus en 2016. Le GPE doit donc poursuivre ses efforts de sensibilisation à ce problème et continuer à chercher des moyens de le corriger.

Le Partenariat utilise divers moyens pour réaliser son objectif de financement national de l'éducation : il appuie les PSE financièrement viables et élabore des modules d'information financière pour les systèmes d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) des PDP. Le modèle de financement du GPE exige des PDP qui demandent des ESPIG qu'ils s'engagent à maintenir les dépenses consacrées à l'éducation à plus de 20 % des dépenses publiques totales ou à accroître progressivement ces dépenses afin d'atteindre cette cible. En outre, le personnel du Secrétariat participe à la concertation nationale sur les politiques relatives au financement public de l'éducation.

Pour donner des résultats scolaires meilleurs et plus équitables, un système d'éducation doit pouvoir compter sur un vivier adéquat d'enseignants formés. La proportion des PDP (12 sur 49 des pays pour lesquels des données sont disponibles) affichant un ratio élèves-enseignant formé de 40 ou plus n'a pas atteint le jalon fixé pour 2017. L'ESPIG est un mécanisme clé d'aide du Partenariat à la formation des enseignants. Une majorité des PDP pour lesquels des données sont disponibles qui n'ont pas réussi à atteindre le ratio minimal élèves/enseignant formé disposaient d'un ESPIG actif qui appuyait la formation des enseignants au cours de l'exercice 17. Le mécanisme KIX à venir mettra lui aussi l'accent sur cet enjeu. Il importe toutefois de noter que la tendance observée entre 2010 et 2015 a été positive, le ratio élèves/enseignant formé affichant une amélioration dans une majorité des pays pour lesquels des données étaient disponibles.

De la même façon, le suivi et la prise de décisions fondées sur des données probantes constituent des leviers importants de la prestation des services et l'indicateur utilisé par le GPE pour évaluer la communication des données à l'ISU sert de mesure indirecte de cette capacité. En 2015, 30 % seulement (18) des PDP ont transmis à l'ISU des données sur 10 ou plus des principaux indicateurs du secteur de l'éducation et n'ont donc pas atteint le jalon fixé pour 2017. La communication de données sur les enseignants et sur leur formation s'est avérée particulièrement problématique. L'incapacité de plusieurs PDP à s'acquitter des tâches de collecte et de transmission des données à l'ISU, même lorsqu'ils disposent de telles données à l'échelle nationale, semble être le principal obstacle à cet égard.

Le GPE appuie l'amélioration des capacités statistiques en insistant sur la mise en œuvre d'une stratégie de collecte de données dans le cadre de son modèle de financement et par le biais des financements de l'ESPIG.

[5] Le GPE fait abstraction du service de la dette dans ses calculs des dépenses publiques. Il en sera davantage question au chapitre 2.

Une majorité des ESPIG mis en œuvre ont soutenu un SIGE dans des pays communiquant des données sur moins de 10 indicateurs. Par ailleurs, le nouveau mécanisme KIX s'attaquera lui aussi à l'enjeu des données.

Objectifs nationaux

Les objectifs nationaux sont au cœur de l'action du GPE, laquelle s'imbrique dans le travail d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan sectoriel de l'éducation de qualité faisant la promotion de la responsabilité mutuelle et d'un financement efficient et efficace. Ensemble, ces trois éléments favorisent la mise en place d'un solide système éducatif. Les résultats obtenus dans ces trois domaines s'observent en temps réel et permettent à la fois de mesurer les progrès réalisés à l'échelle du programme GPE 2020 et les aspects qui méritent toujours d'être améliorés.

Renforcement de la planification et de la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation (objectif stratégique 1)

C'est dans l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation de qualité et dans l'aide consacrée à cette activité que le GPE obtient ses résultats les plus concluants. Les plans sectoriels constituent des schémas directeurs extrêmement importants pour le choix des investissements dans le secteur de l'éducation. Ils sont aussi le premier maillon de l'exécution et du suivi efficaces des politiques et programmes de l'éducation. Bien qu'aucun jalon n'ait été fixé pour 2017 pour l'évaluation de la qualité des plans sectoriels, les données actuellement disponibles montrent que la proportion des plans sectoriels de l'éducation/plans de transition de l'éducation (PSE/PTE) répondant aux normes de qualité du GPE a sensiblement augmenté par rapport à la valeur de référence, passant de 58 % en 2014/2015 à 96 % en 2016/2017 (bien que le pourcentage varie d'une année à l'autre). Cette amélioration est due en grande partie aux robustes procédures d'assurance de la qualité des plans sectoriels de l'éducation mises en place en 2015/2016.

Responsabilité mutuelle (objectif stratégique 2)

La notion de responsabilité au sein du GPE est importante puisqu'elle définit les interactions de l'ensemble des partenaires. Deux mécanismes servent à en assurer l'application : 1) les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), organismes composés de plusieurs parties prenantes réunis par les autorités nationales pour assurer une participation inclusive aux processus de planification et de suivi ; 2) la revue sectorielle conjointe, processus dirigé par les autorités publiques pour suivre l'élaboration et la mise en œuvre du plan sectoriel national pour l'éducation.

Les progrès réalisés en matière de responsabilité mutuelle ont été contrastés, soulignant l'importance de porter une plus grande attention à l'application de ce principe fondamental du GPE. Cinquante-trois pour cent des GLPE rassemblaient à la fois des organisations de la société civile et des organisations d'enseignants (56 % comptaient des organisations d'enseignants et 87 % comptaient des organisations de la société civile), dépassant ainsi le jalon de 48 % fixé pour 2017. Cependant, 32 % seulement des revues sectorielles conjointes satisfaisaient aux normes de qualité, alors que le jalon avait été fixé à 53 %. La disponibilité et l'utilisation des données constituent à cet égard des défis majeurs.

En 2017, le Partenariat a appuyé deux initiatives visant à renforcer l'efficacité des revues sectorielles conjointes. Le GPE a publié un document de travail intitulé « Des revues sectorielles conjointes efficaces comme plateformes de responsabilité (mutuelle) » (*Effective Joint Sector Reviews as (Mutual) Accountability Platforms*) et le Secrétariat publiera en 2018 des lignes directrices qui incluront un outil d'autoévaluation permettant aux PDP de recenser et d'éliminer les points faibles de leurs revues sectorielles conjointes.

Financement efficient et efficace du GPE (objectif stratégique 3)

À la fin de l'exercice 17, on dénombrait 48 ESPIG actifs d'une valeur totale de 1,96 milliard de dollars[6], dont 53 % avaient été alloués aux PFC. Les ESPIG soutiennent des aspects clés de la mise en œuvre des politiques et programmes des PDP mettant l'accent sur l'apprentissage, l'équité et l'efficience.

Plus précisément, les ESPIG financent le système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) et le système d'évaluation des apprentissages, la fourniture de manuels scolaires, la formation des enseignants ainsi que la construction et la remise en état des salles de classe. Dans le cadre de son travail de promotion d'un financement efficient, le Partenariat veille aussi à ce que les financements soient exécutés dans les délais prévus.

Selon les données de 2017, 92 % des 48 ESPIG actifs au cours de l'exercice 17 servaient à soutenir un SIGE/système d'évaluation de l'apprentissage, dépassant ainsi de loin le premier jalon de l'indicateur fixé à 50 % pour 2018. Les résultats en matière de fourniture de manuels scolaires, de formation des enseignants et de construction ou de rénovation de salles de classe ont tous dépassé les jalons fixés pour 2017.

Les délais d'exécution des financements suscitent des préoccupations, 79 % (38 sur 48) étant conformes, soit un peu moins que le jalon de 82 % fixé pour 2017. Le Secrétariat a présenté un cadre actualisé de risques opérationnels en 2016 afin de favoriser le respect des délais prévus. Ce nouveau cadre devrait contribuer à réduire les risques de non-réalisation des résultats escomptés durant la période couverte par le financement. Le Secrétariat a aussi entrepris d'analyser les obstacles qui causent des retards et de mettre en évidence les mesures qui permettraient de les lever.

Objectifs mondiaux

Les objectifs du GPE au niveau mondial sont fidèles à l'esprit et aux valeurs du Partenariat. Les actions coordonnées des partenaires à l'échelle mondiale contribuent à renforcer les systèmes nationaux et permettent ainsi aux PDP d'assurer un accès équitable à une éducation de qualité.

Des financements plus importants et de meilleure qualité (objectif stratégique 4)

Le Partenariat s'est résolument orienté en 2017 vers la diversification de ses bailleurs de fonds et sources de financement et l'augmentation de leur nombre. Il a reçu 10 millions de dollars de bailleurs non traditionnels

[6] Examen du portefeuille du GPE *2017* (Washington, DC : Partenariat mondial pour l'éducation, janvier 2018), page 23.

entre les exercices 15 et 17, soit plus que la cible de 8,5 millions de dollars fixée pour 2017. Tous les bailleurs ont honoré leurs engagements à l'égard du Fonds fiduciaire du GPE pour l'exercice 17, tandis que 62 % d'entre eux ont augmenté ou maintenu leurs contributions en faveur du secteur de l'éducation entre 2014 et 2016, dépassant ainsi de loin le jalon de 50 % fixé pour 2017. Les contributions des bailleurs au Fonds du GPE ont presque doublé entre l'exercice 16 et l'exercice 17. Treize d'entre eux ont fourni au total 250 millions de dollars au cours de l'exercice 16, et 20 ont versé au total 462 millions de dollars au cours de l'exercice 17. Le GPE s'est également penché sur la question du financement national, point focal de 70 % des missions du Secrétariat dans les pays, soit nettement plus que le jalon de 54 % fixé pour 2017.

Le GPE est en bonne posture pour continuer de jouer un rôle important en faveur de la mobilisation de ressources plus importantes pour le financement de l'éducation dans les PDP. Lors de la Conférence de reconstitution des ressources tenue à Dakar (Sénégal), en février 2018, les bailleurs de fonds se sont engagés à consacrer 2,3 milliards de dollars à l'éducation de 2018 à 2020 et les PDP ont promis de consacrer 110 milliards de dollars de leurs ressources nationales à l'éducation pendant la même période.

Les problèmes d'alignement des bailleurs de fonds et d'harmonisation de leurs activités persistent cependant. Seuls 28 % des financements du GPE actifs à un moment ou l'autre de l'exercice 17 répondaient aux critères d'alignement, soit beaucoup moins que le jalon fixé à 41 %. Les financements du GPE sont alignés sur les plans sectoriels nationaux, mais ils ne le sont généralement pas sur les systèmes de gestion des finances publiques, de gestion des dépenses, de comptabilité et d'audit. De plus, 37 % des ESPIG (21 sur 57) sont cofinancés ou financés par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel, soit moins que le jalon fixé à 48 %.

Le Secrétariat s'emploie actuellement à clarifier et à institutionnaliser graduellement la démarche conceptuelle du GPE pour favoriser l'alignement et collabore avec les agents partenaires pour régler cette question importante.

Renforcer le partenariat (objectif stratégique 5)

Le GPE s'emploie à renforcer le partenariat de diverses façons : clarification des rôles des partenaires ; promotion du rôle du GPE dans la production et l'échange de connaissances ; plaidoyer pour un renforcement des engagements et des financements mondiaux en faveur de l'éducation ; amélioration de l'efficacité et de l'efficience organisationnelles du GPE ; constitution d'une base de données factuelles par le biais d'activités de suivi et d'évaluation afin de favoriser la prise de décisions. Le GPE a atteint les cinq jalons fixés dans ce domaine d'activités.

Les progrès réalisés en matière de production de connaissances sont particulièrement visibles. Le GPE vise à faire en sorte que le financement de l'éducation contribue également à la production, au partage et à l'utilisation des connaissances requises pour résoudre les problèmes urgents du secteur. Les produits du savoir du GPE sont passés de six en 2015 à treize en 2016 et à dix-sept en 2017 (36 au total). Pour accroître son impact à l'avenir, le GPE s'emploie à réorienter son action par le biais du mécanisme KIX, actuellement en cours d'élaboration et dont le lancement est prévu fin 2018.